



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

annuités liquidables

Question écrite n° 75117

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc se référant à l'annonce qu'il a faite le 21 juillet 2004 : « Afin de répondre à l'attente de nombreux parlementaires et des associations d'anciens combattants de la guerre d'Algérie, je me suis engagé à conduire une démarche de clarification relative à l'attribution éventuelle de la campagne double aux fonctionnaires et agents publics ayant participé à ce conflit », demande à M. le ministre délégué aux anciens combattants les perspectives de publication des travaux qu'il avait annoncés le 21 juillet 2004 pour des conclusions en mai-juin 2005. La représentation nationale et les associations d'anciens combattants apprécieraient de disposer des conclusions de la mission qu'il avait initiée.

Texte de la réponse

Comme le sait l'honorable parlementaire, l'étude menée par un inspecteur général des affaires sociales sur l'attribution de la « campagne double » aux anciens combattants fonctionnaires et assimilés est achevée. Elle a donné lieu à une large concertation. Le rapport final a été remis au ministre délégué aux anciens combattants en juillet 2005. Les prochains mois vont être consacrés à des analyses juridiques complémentaires afin d'orienter la décision du Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75117

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 octobre 2005, page 9102

Réponse publiée le : 6 décembre 2005, page 11274